



nouvelle

09/2026

LE TRIMESTRIEL DE VOS REVENDICATIONS

PAGE 18

RÉGION WALLONNE: ENSEMBLE POUR L'ACTION



GROUPE POMPIERS
TROIS MOIS QUI INTERROGENT
L'AVENIR DE NOTRE SÉCURITÉ CIVILE
PAGE 14



RÉGIONALE DE BRUXELLES QUI PAIE LA FACTURE DES CHOIX POLITIQUES ?	4
GROUPE POLICE VIGILANCE AU SUJET DU PROJET DE RÉFORME	7
FONCTION PUBLIQUE STATUTAIRE UNE CHASSE AUX SORCIÈRES ?	8
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES RÉFORME DES CONGÉS DE MALADIE	10
« TRAVAILLERPOUR.BE » MAXIMISEZ VOS CHANCES DE RÉUSSITE	11
RÉGION BRUXELLES-CAPITALE L'ACTUALITÉ DES ADMINISTRATIONS	12
GROUPE POMPIERS QUID DE L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ CIVILE ?	14
RÉGION WALLONNE UNE JOURNÉE AU SERVICE DE L'ACTION SYNDICALE	18
ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX AVENIR MENACÉ	20
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES LE CHOIX IMPOSSIBLE IMPOSÉ AUX ÉCOLES	22

Ont contribué : Pierre Boulanger, Samuel Chainiaux,
Alissia Claeys, Stéphane Deldicque, Hanane El Bouzakhi,
Julie Happaerts, Anthony Turra



La solidarité une

En août, un incendie d'une ampleur exceptionnelle frappe les Hautes Fagnes et mobilise d'importants moyens humains et matériels. Une situation de crise qui met à rude épreuve notre dispositif de sécurité civile et qui pose, au-delà de l'urgence immédiate, une question essentielle : les services publics disposent-ils réellement des moyens nécessaires pour faire face à des événements majeurs qui s'inscrivent dans la durée ?

Un incendie reste, par nature, imprévisible. Personne ne peut sérieusement prétendre prévoir quand et où un tel événement va se produire ni quelle ampleur il va prendre. En revanche, ce qui est parfaitement prévisible, planifiable et relève pleinement de la responsabilité politique, ce sont les moyens humains et matériels que l'on décide d'accorder aux services publics chargés de faire face à ce type de crise.

Et ce que nous vivons aujourd'hui dans les Hautes Fagnes met précisément ces moyens à rude épreuve.

Face aux interrogations sur la capacité de notre pays à gérer une crise de cette ampleur, les autorités mettent en avant la solidarité entre les différents services. Bien entendu, cette solidarité est indispensable. Elle existe et nous devons saluer l'engagement extraordinaire de toutes celles et ceux qui travaillent sans relâche sur le terrain.

Mais la solidarité entre services ne peut pas devenir un modèle structurel destiné à compenser le manque de moyens de chacun d'entre eux.

La situation de la Protection civile illustre parfaitement cette problématique. Il faut rappeler qu'elle a été profondément restructurée il y a quelques années, avec notamment la réduction à deux unités opérationnelles pour l'ensemble du territoire. Une partie des missions et des moyens a été transférée vers les zones de secours. Mais dans le même temps, ces zones de secours sont elles-mêmes confrontées à des difficultés importantes en matière d'effectifs, de financement et d'investissements.

Nous arrivons aujourd'hui à une situation paradoxale : on demande à des services qui manquent déjà de personnel et de moyens de

ne remplacera jamais politique d'investissement

venir compenser les insuffisances d'autres services publics. Cela peut se concevoir ponctuellement lors d'une crise aiguë. Cela ne peut pas devenir le fonctionnement normal de notre système de sécurité civile.

Nous observons également la mobilisation de moyens provenant de multiples services, jusqu'à la police fédérale et ses arroseuses. Que tous les services disponibles se mobilisent lorsqu'une situation exceptionnelle l'exige est évidemment positif. Mais cette mobilisation ne doit pas nous empêcher de poser une question fondamentale : disposons-nous encore, au sein des services dont c'est précisément la mission, des capacités suffisantes pour affronter durablement une crise de cette ampleur ?

La même réflexion vaut pour la solidarité européenne, dont nous pouvons nous réjouir. Elle prend tout son sens face à des événements exceptionnels dépassant temporairement les capacités nationales. Mais elle ne peut pas davantage devenir le substitut à des investissements suffisants dans nos propres capacités d'intervention.

C'est précisément lors des crises que l'on mesure la solidité des investissements réalisés dans les services publics. Et ces investissements ne sont pas réalisés uniquement au bénéfice des travailleurs du secteur public. Ils le sont avant tout au bénéfice de la sécurité de la population.

À cet égard, certains témoignages entendus sur le terrain sont particulièrement interpellants. Lorsque des professionnels expliquent devoir recourir à des groupes WhatsApp pour assurer certaines coordinations ou demander des renforts, cela ne traduit évidemment aucun amateurisme de leur part. Bien au contraire. Grâce à leur créativité, leur engagement et leur solidarité, ils trouvent des solutions et parviennent à pallier les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Mais cette situation révèle aussi un manque criant d'investissements dans les outils et les moyens de coordination nécessaires à la gestion de crises d'une telle ampleur. Une fois encore, ce sont finalement les femmes et les hommes présents sur le terrain qui doivent, par leur débrouillardise et leur engagement, compenser eux-mêmes ces carences.

Notre première préoccupation va d'ailleurs à ces femmes et à ces hommes mobilisés tout le temps nécessaire. Pompiers, agents de la Protection civile, policiers et de nombreux autres travailleurs se relaient dans des conditions extrêmement difficiles. Lorsque les effectifs sont insuffisants et qu'une crise s'inscrit dans la durée, la conséquence est inévitable : la fatigue s'accumule, les rotations deviennent plus difficiles et la pression augmente considérablement.

Nous voulons leur rendre hommage. Mais nous refusons que leur professionnalisme, leur engagement et leur solidarité servent à masquer les carences structurelles du système.

Il faut arrêter l'hypocrisie. Le manque d'investissements n'est pas une découverte liée aux incendies actuels. Il est connu depuis des années. Les trajectoires budgétaires sont connues. Les moyens consacrés aux services concernés le sont également. Les remerciements politiques que l'on voit aujourd'hui émerger ne peuvent masquer cette réalité.

On ne peut pas, lorsqu'une crise éclate, se contenter d'invoquer la solidarité entre services et considérer que le problème est réglé. La solidarité ne remplacera jamais une politique d'investissement.

On ne peut pas davantage demander continuellement aux communes, aux zones de secours, à la police fédérale ou aux polices locales de suppléer les carences d'une politique qui ne donne plus aux services fédéraux les moyens nécessaires pour remplir pleinement leurs missions.

La crise que nous traversons doit servir de nouvel avertissement. Un service public suffisamment financé n'est pas une dépense superflue. C'est une assurance collective. Quand tout va bien, certains considèrent qu'il est encore possible de réduire les moyens. Quand survient une crise majeure, chacun redécouvre brutalement pourquoi ces moyens étaient indispensables.

Car derrière cette question budgétaire se cache finalement une interrogation fondamentale : quel niveau de protection voulons-nous garantir aux citoyens lorsque notre pays est confronté à une crise majeure ?

Stéphane DELDICQUE

BRUXELLES : QUI PAIE LA FACTURE DES CHOIX POLITIQUES

Après 613 jours de crise politique, Bruxelles a enfin vu l'installation d'un nouveau gouvernement régional en février 2026, près de vingt mois après les élections du 9 juin 2024. Les Bruxelloises et les Bruxellois étaient en droit d'espérer des réponses fortes face à la pauvreté grandissante, à la crise du logement, au manque de moyens dans les services publics et aux difficultés rencontrées par les communes et les CPAS.

Quelques mois plus tard, le constat est pourtant préoccupant. Derrière les discours sur le redressement budgétaire et les économies à réaliser, ce sont avant tout les travailleurs des services publics et les citoyens les plus fragiles qui risquent d'en payer le prix.

Des communes sous pression

Les communes bruxelloises et leurs CPAS se retrouvent aujourd'hui confrontés à une situation particulièrement difficile.

Alors que la précarité augmente et que les demandes d'aide sociale explosent, les moyens financiers ne suivent pas. Les dotations régionales et les mécanismes de financement sont sous pression alors que les communes doivent faire face à des charges toujours plus importantes.

Cette situation est aggravée par le transfert progressif des conséquences de certaines réformes fédérales vers les pouvoirs locaux. Lorsque des citoyens perdent une partie de leurs droits sociaux ou se retrouvent exclus du chômage, ce sont souvent les communes et les CPAS qui doivent intervenir en dernier recours.

Pour les autorités locales, l'exercice devient impossible : répondre à des besoins croissants avec des budgets qui ne permettent plus d'assurer sereinement l'ensemble des missions de service public.

La situation de Saint-Josse illustre également les difficultés auxquelles certaines communes bruxelloises sont confrontées. En mai 2026, le Gouvernement bruxellois a enclenché une procédure de tutelle coercitive à l'encontre de la commune en raison d'un déficit cumulé supérieur à 30 millions d'euros et de sérieux manquements relevés dans la gestion financière et administrative. La Région a déjà dû intervenir à plusieurs reprises pour soutenir sa trésorerie. Au-delà du débat politique, cette situation démontre à quel point l'asphyxie financière des pouvoirs locaux peut mettre en péril la qualité des services rendus à la population et les conditions de travail du personnel communal et du CPAS.

Les travailleurs paient déjà la facture

Les conséquences de cette austérité sont visibles sur le terrain.

À Molenbeek, **40 travailleurs du CPAS et de l'administration communale ont été licenciés pour raisons économiques.**

Derrière ce chiffre se cachent des femmes et des hommes qui ont parfois consacré vingt ans ou plus de leur vie au service de la collectivité. Leur seul tort est aujourd'hui de travailler dans des institutions dont les finances se dégradent.

Parallèlement, la pression s'accroît sur les travailleurs encore en place. Les départs sont peu ou pas remplacés, les équipes sont réduites et les procédures de réintégration des travailleurs malades se durcissent.



L'austérité ne touche pas seulement les missions administratives ou sociales. Dans plusieurs communes et CPAS, les restrictions budgétaires remettent également en question toute une série d'initiatives qui contribuent pourtant à la cohésion sociale et à la qualité de vie de la population.

Les aides à domicile, les activités sportives accessibles à tous, les projets culturels soutenus via l'article 27 ou encore diverses actions de prévention et d'inclusion sociale sont de plus en plus souvent considérés comme des dépenses non essentielles.

Pourtant, ces dispositifs jouent un rôle fondamental. Ils permettent à des personnes âgées de rester autonomes plus longtemps, à des familles en difficulté d'accéder à la culture, à des jeunes de pratiquer une activité sportive et à de nombreux citoyens de maintenir un lien social indispensable.

Réduire les politiques publiques à leurs seules missions dites "essentiels" est une vision à court terme. Car lorsque l'on supprime la prévention, l'accompagnement, la culture ou le sport, les difficultés sociales ne disparaissent pas : elles réapparaissent plus tard sous des formes souvent plus graves et plus coûteuses pour la collectivité.

Pour la CSC, des services publics de qualité ne se limitent pas à traiter les urgences. Ils doivent aussi permettre à chacun de vivre dignement, de participer pleinement à la société et de prévenir la précarité avant qu'elle ne s'aggrave.

La réforme de la police ajoute une pression supplémentaire

À ces difficultés s'ajoutent également les conséquences de la réforme visant à créer une **zone de police bruxelloise unique**. Si l'objectif annoncé est de renforcer la coordination et l'efficacité des services de police dans la Région, cette réforme soulève de nombreuses questions quant à son financement.

Les communes bruxelloises craignent en effet de devoir supporter une partie importante des coûts liés à cette réorganisation alors que leurs budgets sont déjà fortement sous pression. Dans un contexte où chaque euro manque pour financer les services à la population, cette réforme risque d'accentuer encore les difficultés financières des pouvoirs locaux.

Pour la CSC, il n'est pas acceptable que de nouvelles charges soient transférées vers les communes sans garanties claires quant aux moyens financiers qui les accompagneront.

Les assistants sociaux en première ligne

Dans les CPAS bruxellois, les assistants sociaux subissent déjà les conséquences directes des réformes du gouvernement Arizona.

En juillet 2026, la Région bruxelloise comptait près de 97.400 demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris. Le taux de chômage avoisine les 15 %, le plus élevé du pays.

Les limitations dans le temps des allocations de chômage ont rapidement produit leurs effets.

En mars 2026, 24.033 demandeurs d'emploi étaient déjà usagers d'un CPAS bruxellois, soit une augmentation de 38,6 % en un an. Rien qu'entre février et mars 2026, environ 3.200 personnes supplémentaires se sont tournées vers les CPAS après avoir perdu leurs allocations de chômage. (sources : Actiris, statistiques de mars 2026)

Comme le souligne Actiris, la limitation des allocations de chômage ne fait pas disparaître les demandeurs d'emploi. Une partie d'entre eux bascule vers l'aide sociale des CPAS, transférant ainsi la charge vers les pouvoirs locaux.

Pour les assistants sociaux, cela signifie davantage de dossiers, davantage de situations complexes et davantage d'urgences sociales à traiter avec des moyens qui, eux, n'augmentent pas.

Quand un gouvernement parle d'économies, nous voyons surtout les conséquences sur le terrain : des travailleurs en moins, des services sous pression et des citoyens qui ont de plus en plus de difficultés à obtenir l'aide dont ils



ont besoin. Les CPAS et les services publics ne peuvent pas être les amortisseurs permanents de toutes les réformes.

La crise du logement ajoute encore à la pression

Les travailleurs sociaux doivent également faire face à une charge croissante liée aux expulsions locatives.

Les nouvelles procédures prévoient une intervention plus importante des CPAS dans l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion. Les services sociaux reçoivent davantage d'informations, doivent intervenir plus rapidement et mettre en place davantage de médiations afin d'éviter que des familles ne se retrouvent à la rue. (Bruxelles Logement / Région de Bruxelles-Capitale : réforme des règles relatives aux expulsions (ordonnance du 22 juin 2023))

L'objectif est évidemment positif. Mais sans personnel supplémentaire et sans financement adapté, cette mission s'ajoute à une charge de travail déjà considérable.

Une nouvelle fois, les travailleurs sociaux sont appelés à compenser des problèmes structurels sans disposer des moyens nécessaires.

Les hôpitaux publics à un tournant

Les travailleurs des hôpitaux publics bruxellois vivent eux aussi une période importante.

Le CHU Saint-Pierre, les Hôpitaux Iris Sud et l'H.U.B. préparent actuellement la création d'un grand groupement hospitalier public qui devrait voir le jour le 1er janvier 2027 sous l'appellation « Hôpitaux Universitaires de Bruxelles ». Ce projet vise à renforcer la coopération entre les institutions tout en préservant leur identité et leur mission de service public.

Cette réforme du paysage hospitalier intervient dans un contexte déjà marqué par les difficultés de financement, les pénuries de personnel et une charge de travail toujours plus importante. Le projet met en avant une médecine publique accessible à toutes et tous, ainsi que le maintien d'un dialogue social avec les organisations représentatives des travailleurs.

Si cette évolution peut constituer une opportunité pour renforcer l'offre de soins à Bruxelles, les travailleurs attendent aujourd'hui des garanties concrètes concernant leurs conditions de travail, l'avenir de leurs métiers et les moyens nécessaires pour assurer des soins de qualité.

La CSC sera particulièrement attentive à ce que les nécessaires transformations du secteur hospitalier ne se fassent pas au détriment du personnel.

Les travailleurs ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement des réformes. Ce sont eux qui assurent chaque jour la continuité des soins et l'accès à une médecine publique de qualité pour tous.

Bruxelles, moteur économique souvent oublié

Bruxelles est souvent présentée uniquement à travers ses difficultés budgétaires ou ses défis sociaux. Pourtant, la Région joue un rôle essentiel dans l'économie du pays.

Capitale du pays et de l'Europe, Bruxelles produit une part importante de la richesse nationale, accueille chaque jour des centaines de milliers de travailleurs venant des

autres Régions et contribue aux mécanismes de solidarité qui financent l'ensemble du pays. Selon les analyses de la Banque nationale, Bruxelles fait partie des Régions contributrices nettes aux transferts interrégionaux.

Cette réalité est trop souvent oubliée lorsque l'on évoque les finances bruxelloises.

Pour la CSC, il est légitime que les communes, les CPAS, les hôpitaux publics et les services de proximité disposent des moyens nécessaires pour répondre aux besoins d'une population qui fait face à des défis sociaux majeurs.

Une Région qui crée de la richesse doit également pouvoir investir dans la solidarité, les services publics et la qualité de vie de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

« Bruxelles n'est pas seulement une Région qui demande de la solidarité, c'est aussi une Région qui en produit. La richesse créée chaque jour par les travailleurs bruxellois contribue largement au fonctionnement du pays. Il est donc légitime que les pouvoirs publics bruxellois disposent des moyens nécessaires pour répondre aux besoins sociaux de leur population. »

Bruxelles mérite mieux

Après 613 jours d'attente pour former un gouvernement, les Bruxellois avaient besoin d'un projet porteur d'espoir.

Aujourd'hui, les communes sont sous pression financière, les CPAS accueillent toujours plus de bénéficiaires, les assistants sociaux croulent sous les dossiers, des travailleurs sont licenciés pour raisons économiques et les hôpitaux publics doivent préparer une réforme majeure.

Pour la CSC, l'avenir de Bruxelles ne peut pas se résumer à des politiques d'austérité.

Investir dans les services publics, soutenir les travailleurs, renforcer les CPAS, financer correctement les communes et garantir une médecine publique accessible à toutes et tous ne sont pas des dépenses inutiles. Ce sont les conditions indispensables pour préserver la cohésion sociale de notre Région.

Face à ces défis, la CSC Services publics régionale de Bruxelles continuera à porter la voix des travailleurs et à défendre des services publics à la hauteur des missions qui leur sont confiées. Dans les prochains mois, nous mènerons différentes initiatives pour mettre en lumière les réalités du terrain, valoriser le travail essentiel accompli chaque jour par les agents des communes, des CPAS, des associations et des hôpitaux, et interpeller les responsables politiques sur la nécessité de leur donner les moyens humains et financiers d'exercer leurs missions dans des conditions dignes et de qualité.

La CSC le réaffirme : des services publics forts, accessibles et correctement financés ne sont pas un luxe ni un coût à réduire. Ils constituent un investissement indispensable pour la cohésion sociale et l'avenir de toutes et tous.

Hanane EL BOUZAKHI

Le 15 juillet 2026, les organisations syndicales ont été invitées par les représentants des ministres de tutelle afin de prendre connaissance des grandes lignes d'un projet de réforme de la Police fédérale. Selon les autorités, l'objectif est de construire une organisation « plus simple, plus forte et mieux intégrée », notamment par une réorganisation des structures de direction, un renforcement du pilotage stratégique et une intégration accrue de l'information et du renseignement.

Les autorités ont également précisé qu'aucun changement concret n'intervient actuellement dans les services. Les missions, les responsabilités et les lignes hiérarchiques restent inchangées. Les travaux visant à traduire ces orientations en textes légaux et réglementaires ne devraient débiter qu'à l'automne 2026.

Si cette réforme est présentée comme un moyen de renforcer l'efficacité opérationnelle et la cohérence de l'organisation, de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse. Les conséquences concrètes sur les lieux de travail, les affectations, les déplacements, les fonctions ou encore l'organisation des services ne sont pas connus à ce stade.

Lors de cette présentation, nous avons exprimé plusieurs préoccupations majeures. Celles-ci concernaient principalement la nécessité d'évaluer les impacts réels sur le personnel, d'obtenir des garanties en matière de mobilité, de préserver la proximité avec le terrain et de mettre en place un véritable accompagnement social pour les travailleurs concernés.

La CSC Police a également souligné que cette réforme intervient dans un contexte déjà marqué par de nombreux autres chantiers : réforme des pensions, réformes relatives aux ressources humaines, accord sectoriel, projet de réforme du statut disciplinaire et fusion des zones de police en Région Bruxelloise. Cette accumulation de changements suscite des inquiétudes légitimes quant à leur impact sur les collaborateurs mais aussi sur la capacité de l'organisation policière à les mener à termes.

Nous avons pris acte des orientations présentées. Nous rappelons toutefois qu'une réforme de cette ampleur ne peut être envisagée sans une concertation sociale approfondie, transparente et respectueuse du personnel. Les discussions syndicales annoncées pour les prochains mois seront donc déterminantes.

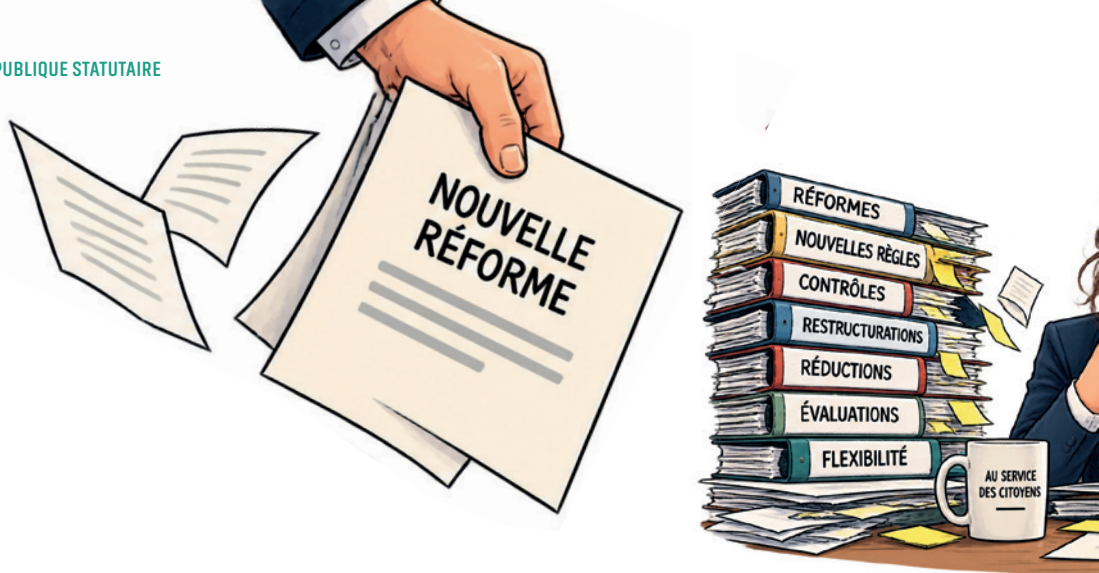
À ce stade, nous resterons particulièrement vigilants sur plusieurs points : les conséquences concrètes pour les membres du personnel, les garanties en matière de mobilité et de conditions de travail, l'accompagnement humain des changements envisagés ainsi que la préservation de l'équilibre entre efficacité organisationnelle et bien-être du personnel.

Nous continuerons à suivre ce dossier de près et à vous informer de toute évolution significative. Les prochaines semaines devront permettre d'obtenir davantage de précisions et de vérifier si les engagements annoncés en matière de dialogue social se traduiront concrètement dans les futures négociations.

Anthony TURRA



PROJET DE RÉFORME DE LA POLICE FÉDÉRALE : VIGILANCE ET ATTENTES SYNDICALES



Fonction publique statutaire : une cha

Depuis plusieurs mois, les réformes visant les agents statutaires de la fonction publique se succèdent à un rythme soutenu. À chaque nouvelle annonce, ce sont les mêmes garanties statutaires qui sont remises en cause. Une question mérite d'être posée : quel est donc le crime des fonctionnaires statutaires ?

Le statut n'est pourtant pas un privilège. Il est le socle d'une fonction publique indépendante, impartiale et au service de l'intérêt général. Il protège les citoyens autant que les agents en garantissant que les décisions de l'administration ne soient pas dictées par des considérations politiques ou partisans.

Pourtant, les attaques se multiplient.

La fin progressive des nominations statutaires fragilise durablement le modèle de la fonction publique. En privilégiant le recrutement contractuel, les pouvoirs publics affaiblissent les garanties d'indépendance qui constituent pourtant l'une des forces de notre administration.

Le régime des congés de maladie est lui aussi dans le viseur. Au secteur XVII de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un projet prévoit désormais de plafonner le crédit de jours de maladie des agents statutaires. Une mesure présentée comme une harmonisation, mais qui, dans les faits, réduit une protection statutaire importante.

Les pensions constituent un autre chantier majeur. Les réformes engagées au niveau fédéral remettent en question plusieurs mécanismes qui tenaient compte des spécificités des carrières dans la fonction publique. Pour de nombreux agents, ces modifications se traduiront par une diminution des droits ou par un allongement de la carrière nécessaire pour bénéficier d'une pension complète.

À cela s'ajoutent des discours récurrents présentant les fonctionnaires comme un coût plutôt que comme un investissement au service de la population. Les garanties statutaires sont régulièrement qualifiées de privilèges, alors qu'elles sont la contrepartie d'obligations particulières : devoir de neutralité, continuité du service public, disponibilité, responsabilités spécifiques et restrictions de certains droits.

À force d'éroder progressivement le statut, c'est bien plus que les conditions de travail des fonctionnaires qui sont en jeu. C'est l'attractivité de la fonction publique qui diminue. Qui choisira encore de consacrer sa carrière au service public si les garanties qui justifiaient cet engagement disparaissent les unes après les autres ?

Cela ne signifie pas que le statut de la fonction publique doit rester figé. Comme toute organisation, la fonction publique doit pouvoir évoluer pour répondre aux nouvelles attentes de la société, aux transformations du monde du travail et aux défis de demain. Moderniser le statut est non seulement possible, mais nécessaire. Cette modernisation doit toutefois avoir pour objectif de renforcer l'efficacité, l'attractivité et la qualité du service public, et non de démanteler progressivement les garanties qui en constituent le fondement. Réformer ne peut pas signifier renoncer aux principes d'indépendance, de neutralité et de stabilité qui justifient l'existence même du statut. En d'autres termes, il est possible d'adapter le statut aux réalités actuelles sans jeter le bébé avec l'eau du bain.

Les conséquences sont déjà bien visibles sur le terrain. Dans plusieurs métiers essentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les difficultés de recrutement sont deve-



asse aux sorcières ?

nues structurelles. Les éducatrices et éducateurs spécialisés des IPPJ exercent un métier exigeant, tant sur le plan humain que sécuritaire. Les équipes sont confrontées à un turn-over permanent, à des postes vacants et à une difficulté croissante à attirer et à fidéliser de nouveaux collègues. Cette instabilité nuit aux conditions de travail, mais aussi à la qualité de l'accompagnement des jeunes confiés aux institutions.

Le constat est tout aussi préoccupant dans les Maisons de justice, où les assistantes et assistants de justice assurent des missions de plus en plus complexes auprès des justiciables, souvent avec une charge de travail importante et des moyens insuffisants. Là aussi, les recrutements deviennent difficiles et la fidélisation du personnel constitue un défi majeur.

Dans ce contexte, continuer à affaiblir le statut revient à rendre ces professions encore moins attractives. Au lieu de renforcer les garanties offertes aux agents qui choisissent de servir l'intérêt général, les réformes successives envoient un signal décourageant à celles et ceux qui envisagent de rejoindre la fonction publique.

La CSC Services publics refuse cette vision qui oppose les travailleurs entre eux. Les fonctionnaires statutaires ne sont pas des privilégiés ; ils sont des femmes et des hommes qui assurent chaque jour le fonctionnement de nos écoles, de nos administrations, de nos institutions de protection de la jeunesse, de nos Maisons de justice, de nos services d'inspection, de nos établissements scientifiques et de l'ensemble des services rendus à la population.

La véritable question n'est donc pas de savoir quels avantages il reste à supprimer, mais quel modèle de service public notre société souhaite préserver. Une fonction publique forte, indépendante et attractive est une garantie pour chaque citoyen.

En fragilisant toujours davantage le statut, ce ne sont pas seulement les agents qui sont pénalisés : ce sont les citoyens qui risquent demain de se retrouver face à des services publics moins attractifs, moins stables, moins expérimentés et, à terme, moins efficaces.

Défendre le statut ne revient pas à refuser toute évolution. La CSC Services publics est favorable aux réformes qui permettent de moderniser la fonction publique, d'améliorer les parcours professionnels, de simplifier certaines procédures administratives et de renforcer l'attractivité des métiers publics. Mais moderniser ne peut être le prétexte à un affaiblissement systématique des protections statutaires. Une réforme équilibrée doit préserver ce qui fait la force du service public tout en l'adaptant aux réalités du XXI^e siècle.

Pierre BOULANGER

Réforme des congés de maladie des agents statutaires : Une fausse bonne idée !

Lors du Comité de secteur XVII du 17 juillet, le Gouvernement a présenté un projet d'arrêté modifiant le régime des congés de maladie applicable aux membres du personnel statutaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce texte prévoit de plafonner le nombre de jours de congé de maladie pouvant être accumulés dans le « pot » de jours de maladie à 210 jours, auxquels s'ajoutent les 21 jours de l'année en cours.

Concrètement, les membres du personnel qui disposent déjà d'un crédit supérieur à ce plafond conserveraient les jours qu'ils ont acquis. En revanche, ils ne pourraient plus augmenter ce capital à l'avenir. Les agents qui n'ont pas encore atteint cette limite pourraient continuer à alimenter leur pot jusqu'au plafond fixé.

Selon le Gouvernement, cette modification vise à uniformiser le régime des congés de maladie des agents du secteur XVII avec celui du personnel enseignant. Pourtant, cette volonté d'harmonisation fait abstraction des différences fondamentales qui existent entre ces deux statuts, tant en matière de carrière que de conditions de travail et de gestion des absences. Appliquer une même règle à des réalités professionnelles différentes conduit, dans les faits, à désavantager les membres du personnel statutaire du secteur XVII, qui voient une garantie statutaire importante progressivement remise en cause.

Face à cette réforme, l'ensemble des organisations syndicales représentatives a remis un protocole de désaccord. Pour la CSC Services publics, cette mesure constitue un recul des droits des agents statutaires. Le crédit de jours de maladie n'est pas un privilège : il représente une protection essentielle pour les travailleurs confrontés à une maladie grave, une pathologie chronique ou une longue incapacité de travail.

À ce stade, une autre inconnue demeure. Le Gouvernement fédéral a également annoncé sa volonté de réformer le système des congés de maladie dans la fonction publique, selon des modalités qui pourraient être différentes de celles actuellement proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, plusieurs questions restent ouvertes : le projet présenté sera-t-il maintenu en l'état ? Devra-t-il être revu pour tenir compte de la future réforme fédérale ? Les deux systèmes pourront-ils coexister ou une nouvelle adaptation sera-t-elle nécessaire ?

Dans ce contexte, la CSC Services publics s'interroge également sur l'opportunité d'adopter dès aujourd'hui une réforme dont les effets pourraient être rapidement remis en question par une modification du cadre fédéral. Cette précipitation ne contribue ni à la sécurité juridique des agents ni à la stabilité de leur statut.

La CSC Services publics continuera à suivre ce dossier avec la plus grande vigilance. Nous défendrons le maintien d'un régime de protection garantissant aux agents statutaires une véritable sécurité en cas de maladie et nous ne manquerons pas de vous informer de toute évolution de ce dossier.

Pierre BOULANGER



Examens Travaillerpour.be Mettez toutes les chances de votre côté !



Vous envisagez de participer à une sélection organisée par Travaillerpour.be (anciennement SELOR) ? La CSC Services publics continue d'accompagner ses affilié-e-s en proposant des séances de préparation gratuites, animées par des délégué-e-s expérimenté-e-s.

Ces préparations constituent une occasion précieuse de mieux comprendre les attentes des épreuves, de gagner en confiance et d'aborder les examens avec une méthode de travail adaptée. Elles sont organisées sous différents formats afin de répondre au mieux aux besoins des participant-e-s.

De nouvelles demi-journées de préparation seront programmées prochainement, tant :

- en présentiel à la CSC
de Bruxelles - Bd Roi Albert II, 37 et
de Namur - Chaussée de Louvain 510 ;
- qu'à distance via Microsoft Teams.

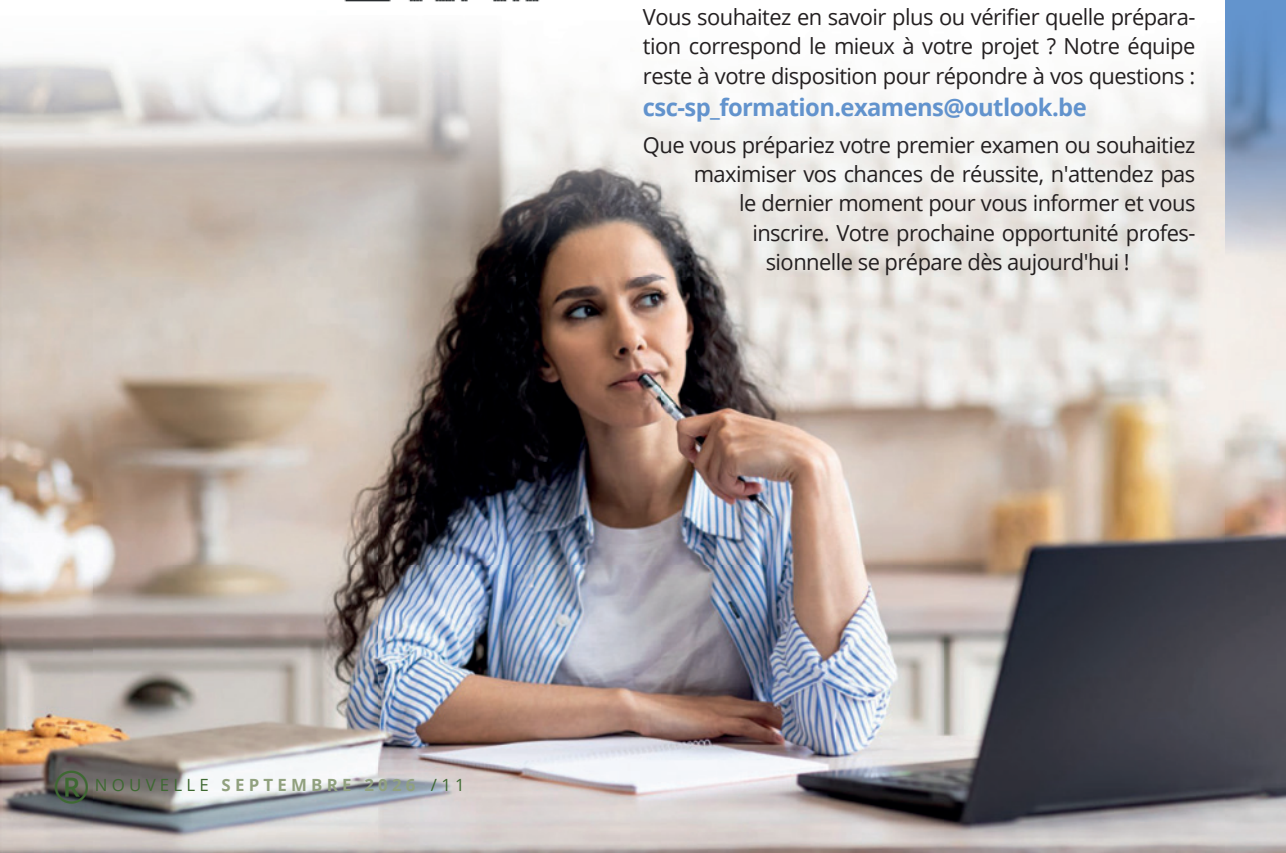
Les dates sont établies en fonction des besoins et des prochaines sélections annoncées. Elles sont donc régulièrement mises à jour.

Pour ne manquer aucune session, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet, où les nouvelles dates et modalités pratiques seront publiées au fur et à mesure.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur : www.lacsc.be/csc-services-publics

Vous souhaitez en savoir plus ou vérifier quelle préparation correspond le mieux à votre projet ? Notre équipe reste à votre disposition pour répondre à vos questions : csc-sp_formation.examens@outlook.be

Que vous prépariez votre premier examen ou souhaitiez maximiser vos chances de réussite, n'attendez pas le dernier moment pour vous informer et vous inscrire. Votre prochaine opportunité professionnelle se prépare dès aujourd'hui !



SERVICE PUBLIC BRUXELLOIS : RÉFORMER SANS FRAGILISER

Le service public bruxellois traverse une période de transformations majeures. Entre réforme institutionnelle, création des piliers, contraintes budgétaires, réorganisations administratives et interrogations sur la gouvernance, les changements se multiplient et concernent aujourd'hui de nombreuses administrations régionales.

La CSC Services publics ne s'oppose pas au changement. Le service public peut évoluer pour répondre aux besoins de la population et aux défis de demain. Mais une réforme ne peut réussir que si elle est préparée, concertée et construite avec celles et ceux qui la feront vivre : les travailleurs.

Or, sur le terrain, les inquiétudes sont nombreuses.

À LA SLRB : DÉFENDRE L'EMPLOI PUBLIC

À la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), les annonces de licenciements pour raisons économiques déguisés en autre chose ont suscité une vive émotion parmi le personnel.

Pour la CSC Services publics, il est inacceptable que les travailleurs paient les conséquences de choix budgétaires alors même que la Déclaration de Politique Régionale indiquait que le nouveau cadre budgétaire ne devait pas conduire à des pertes d'emploi.

L'Assemblée Générale organisée avec le personnel a démontré une forte volonté de défendre l'emploi, les compétences accumulées au fil des années et la qualité du service rendu aux sociétés de logement et aux citoyens.

VIVALIS : LA MÉTHODE COMPTE AUSSI

Chez Vivalis, la désactivation des accès de la directrice générale avant toute communication officielle a suscité incompréhension et inquiétude.

Au-delà des personnes concernées, cet épisode rappelle qu'en période de changement, la confiance et le respect des procédures sont essentiels. Les réformes doivent être menées dans la transparence et dans le respect des travailleurs.

PERSPECTIVE.BRUSSELS : DONNER DE LA CLARTÉ AUX MISSIONS

Chez perspective.brussels, la réforme des piliers soulève de nombreuses questions.

Les travailleurs s'interrogent légitimement sur l'avenir de leurs missions, sur la répartition des compétences et sur l'organisation future de l'administration. Les échanges avec les cabinets ministériels ont permis d'obtenir certaines clarifications, mais beaucoup d'interrogations demeurent, en partie avec le non-renouvellement du mandat de leur Directeur Général.

Les missions stratégiques de perspective.brussels doivent être préservées et les travailleurs doivent être pleinement associés aux réflexions en cours. Dans une période déjà sensible, la question de la gouvernance et de la stabilité de l'administration reste également un enjeu important.

ACTIRIS : DES QUESTIONS ENCORE SANS RÉPONSE

L'intégration d'une partie d'Actiris dans le futur Pilier 1 ouvre une période d'incertitude.

Qui sera concerné ? Quelles missions resteront au sein d'Actiris ? Quelles garanties pour les travailleurs ? Quel avenir pour les équipes qui ne rejoindront pas la nouvelle structure ?

Ces questions sont légitimes et les travailleurs attendent des réponses claires.

BRUPARTNERS : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

À Brupartners, une proposition visant à préserver l'emploi en réalisant les économies sur d'autres postes budgétaires n'a pas été retenue.

Pour la CSC Services publics, il est essentiel de rappeler que le personnel ne peut devenir la variable d'ajustement systématique des politiques d'économie. Derrière chaque poste de travail se trouvent des compétences, de l'expertise et la capacité des services publics à remplir leurs missions.

SIAMU : QUAND LA MOBILISATION PERMET DES AVANCÉES

Le dossier du SIAMU démontre qu'un dialogue social de qualité, associé à une forte mobilisation des travailleurs, peut faire évoluer les décisions politiques.

Depuis de nombreux mois, les organisations syndicales alertaient sur une situation devenue préoccupante : manque de personnel, charge de travail croissante, difficultés de recrutement, milliers d'heures de congés impossibles à prendre et nécessité de renforcer les moyens humains et matériels du service.

Face à ces constats, le front commun syndical a multiplié les assemblées générales, les interpellations et les actions.

Cette mobilisation a permis l'ouverture d'une négociation approfondie avec le Ministre-Président et son cabinet.

La CSC Services publics tient à souligner le travail remarquable réalisé dans ce dossier par ses équipes syndicales, tant au niveau des permanents que des délégués de terrain, qui ont porté avec détermination et sérieux les revendications du personnel.

C'est dans cette période de discussion positive et d'espoir que le SIAMU a été frappé par un drame. Le 14 août, le sergent-major Olivier Francotte a perdu la vie lors d'une intervention consécutive à une explosion de gaz au Treurenberg. Trois autres intervenants ont été grièvement blessés.

La CSC Services publics adresse ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues du pompier décédé, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du SIAMU.

Ce drame rappelle, avec une force particulière, que derrière les discussions sur les budgets, les effectifs ou l'organisation des services se trouvent des femmes et des hommes qui assurent chaque jour des missions essentielles, parfois au péril de leur vie.

L'enquête devra établir les circonstances précises de cet accident. Mais une chose est certaine : investir dans les services publics, dans les moyens humains et dans les conditions de travail, ce n'est pas une dépense. C'est un choix de société.

UNE MÊME EXIGENCE : RESPECTER LES TRAVAILLEURS ET LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Ces dossiers sont différents, mais ils racontent une même réalité. Les travailleurs des services publics bruxellois ne refusent pas le changement. Ils demandent simplement que les réformes soient préparées, expliquées, concertées et respectueuses des femmes et des hommes qui assurent chaque jour les missions de service public.

La CSC Services publics continuera à défendre cette exigence partout où cela sera nécessaire.

Parce qu'un service public performant ne se construit ni dans la précipitation, ni dans l'incertitude, ni contre son personnel. Il se construit avec lui.

Alissia CLAEYS

TROIS MOIS QUI INTERROGENT L'AVENIR DE NOTRE SÉCURITÉ CIVILE



Ces trois derniers mois auront profondément marqué le secteur des zones de secours. Entre le décès de plusieurs pompiers, l'incendie historique qui a frappé les Fagnes et les nombreuses difficultés rencontrées quotidiennement sur le terrain, une même question revient avec insistance : notre système de sécurité civile dispose-t-il réellement des moyens nécessaires pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain ?

Des pertes humaines qui ne peuvent rester sans réponses

Cet été, plusieurs services d'incendie ont été touchés par la disparition de collègues issus notamment des zones de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau, Brabant wallon, Hainaut-Centre et de Bruxelles.

Au-delà des circonstances propres à chaque situation, ces décès ont profondément ému l'ensemble de la communauté des pompiers. Derrière chaque uniforme, il y a des femmes et des hommes engagés au service de la population, des familles, des collègues et des équipes durablement marquées par la perte de l'un des leurs.

Face à ces drames, les hommages sont nécessaires. Ils témoignent de la reconnaissance de toute une profession. Mais ils ne peuvent constituer l'unique réponse.

Nous sommes particulièrement interpellés par l'absence de véritables débats sur les mesures de prévention, le suivi des événements et les enseignements qui doivent être tirés de chaque accident ou décès touchant le personnel. Une politique moderne de sécurité civile doit intégrer une culture du retour d'expérience et de l'amélioration continue. Chaque événement grave doit conduire à une analyse approfondie et à des mesures concrètes visant à renforcer la sécurité des intervenants.

Les organisations représentatives du personnel continueront à porter cette exigence dans l'ensemble des instances de concertation.

Les Fagnes : un incendie historique qui soulève de nombreuses questions

Depuis le 14 août, les Fagnes sont confrontées à un incendie d'une ampleur exceptionnelle qui mobilise des moyens considérables provenant de nombreuses zones de secours.

La première réalité à souligner est celle de l'engagement remarquable de l'ensemble des intervenants. Pompiers professionnels et volontaires, Protection civile, policiers, militaires et nombreux acteurs locaux ont travaillé ensemble dans des conditions particulièrement difficiles.

Nous souhaitons également mettre en évidence le soutien exceptionnel apporté par les agriculteurs de la région. Leur solidarité a été concrète, rapide et efficace. Par la mise à disposition de matériel, de citernes, de véhicules et par leur présence sur le terrain, ils ont constitué un renfort précieux pour les services de secours. Cet élan mérite d'être salué.

L'appui de la Protection civile, de la police et de la Défense a également démontré l'importance d'une coopération entre services lorsqu'une crise dépasse les capacités habituelles d'intervention.

Pour autant, plusieurs questions demeurent aujourd'hui sans réponse.

À ce stade, nous n'avons pas encore eu l'occasion de débattre de manière approfondie avec les différentes autorités concernées. Pourtant, les enjeux sont nombreux : coordination des moyens, gestion des effectifs, durée des opérations, disponibilité du matériel spécialisé, risques pour le personnel et capacité des zones de secours à maintenir simultanément leurs missions quotidiennes.

Notre délégué permanent Marc Garin s'est rendu sur place en qualité de pompier afin de constater personnellement la réalité des opérations. Nous sommes également dans l'attente des retours de nos affiliés et de nos représentants engagés sur le terrain.

Si aucun accident humain majeur n'est heureusement à déplorer jusqu'à présent, plusieurs dommages matériels ont été constatés. Ces incidents devront faire l'objet d'analyses rigoureuses afin d'identifier les enseignements à tirer pour l'avenir.

L'autre enseignement majeur concerne la pression exercée sur les effectifs. Pendant que d'importants moyens étaient mobilisés dans les Fagnes, les interventions continuaient dans les autres zones de secours du pays. Cette situation a une nouvelle fois mis en lumière le manque criant de personnel auquel de nombreux services sont confrontés.

Ces différents éléments devront être examinés dans le cadre des organes de concertation afin de dégager des réponses structurelles plutôt que de se limiter à la gestion de l'urgence.

Une rentrée sociale sous le signe de la concertation

Le 24 juin 2026, les organisations syndicales représentatives du secteur ont déposé, en front commun, un préavis de grève nationale.

Cette décision faisait suite à un ordre du jour d'un conclave jugé insuffisant au regard des préoccupations du personnel et à la présentation d'une note de concept largement avancée sans concertation préalable avec les représentants légaux des travailleurs.

Depuis lors, le 10 juillet, un Comité C, organe de négociation sectorielle, s'est tenu. Parmi les sujets abordés figurent notamment les phénomènes d'agressions au sein des zones de secours. Les données disponibles concernent principalement les zones flamandes, les chiffres wallons n'ayant pas encore été transmis de manière suffisamment complète pour permettre une analyse globale de la situation.





Un calendrier de concertation a également été fixé, avec l'organisation d'un Comité C chaque dernier vendredi du mois.

Le prochain rendez-vous devrait permettre d'aborder la note de concept. Si le temps le permet, les conséquences de l'incendie des Fagnes ainsi que les enseignements à en tirer pourraient également être examinés.

Transformer les constats en actions

Les événements de ces derniers mois rappellent une évidence : les défis auxquels sont confrontés les services de secours évoluent rapidement.

Les risques se multiplient, les interventions se complexifient et les attentes de la population restent légitimement élevées. Dans ce contexte, il devient indispensable d'investir dans les effectifs, la prévention, la formation, les équipements et l'amélioration des conditions de travail.

Les pompiers ont une nouvelle fois démontré leur professionnalisme, leur solidarité et leur sens du devoir. Ils ne doivent pas être la variable d'ajustement d'un système qui repose de plus en plus sur leur engagement personnel pour compenser des moyens insuffisants.

Notre responsabilité est désormais de faire en sorte que les enseignements de ces derniers mois débouchent sur des décisions concrètes. Parce que la sécurité des citoyens passe aussi par la sécurité de celles et ceux qui les protègent.

Un modèle à repenser face à des risques qui évoluent

Depuis des années, les services de secours sont organisés et dimensionnés sur la base de statistiques, d'analyses de risques (quand elles sont réalisées et à jour) et de probabilités d'occurrence des événements. Cette approche est logique et nécessaire. Sur le papier, certains peuvent donc considérer que les moyens actuellement disponibles sont suffisants au regard des chiffres observés.

Mais la réalité du terrain évolue plus vite que les modèles sur lesquels reposent ces analyses.

Les épisodes climatiques extrêmes se multiplient et s'intensifient. Les inondations de 2021, les périodes de sécheresse répétées, les feux de végétation et aujourd'hui l'incendie historique des Fagnes démontrent que nous ne sommes plus confrontés à des événements exceptionnels, mais à une nouvelle réalité opérationnelle. Ce qui était autrefois considéré comme rare devient progressivement plus fréquent.

Depuis de nombreuses années, nous alertons les autorités sur les conséquences du changement climatique pour les services de secours. Nous avons demandé des investissements dans le personnel, les équipements, la formation et l'anticipation des crises futures. Force est de constater aujourd'hui que ces avertissements n'ont pas été pris à la hauteur des enjeux.

Derrière cette situation se cache un problème structurel bien connu : celui du sous-financement chronique des services de secours. Chacun reconnaît l'importance



de la sécurité civile, mais lorsqu'il s'agit de dégager les moyens nécessaires, les responsabilités semblent toujours renvoyées d'un niveau de pouvoir à l'autre. Pendant trop longtemps, les services ont été contraints de compenser ce manque de moyens par la bonne volonté, la flexibilité et l'engagement exceptionnel de leur personnel.

Aujourd'hui, nous en payons le prix.

Lorsque plusieurs événements majeurs surviennent simultanément, lorsque des renforts doivent être mobilisés pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, lorsque les zones de secours doivent continuer à assurer leurs missions quotidiennes tout en participant à des opérations d'envergure, les limites du système apparaissent clairement.

Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il sera extrêmement difficile de rattraper en quelques années un

sous-investissement qui s'est construit durant des décennies. Cela ne signifie pas qu'il est trop tard pour agir, mais chaque année perdue rend l'adaptation plus complexe et plus coûteuse.

Les événements que nous vivons aujourd'hui doivent donc servir d'électrochoc. Les pompiers ont fait leur part du travail en alertant, en proposant et en s'adaptant. Il appartient désormais aux décideurs politiques de prendre les mesures nécessaires pour garantir à long terme une sécurité civile capable de faire face aux défis du XXI^e siècle.

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements mais un mouvement de grogne pourrait se profiler si nous restons sans réponse concrète.

Julie HAPPAERTS

Une journée pour renforcer l'action syndicale en Région wallonne

Ce 1er septembre, de nombreux militants et représentants syndicaux se sont rassemblés autour d'un objectif commun : renforcer les connaissances, partager les expériences de terrain et consolider l'action collective au service des travailleurs. Cette journée de travail a permis d'aborder les grands enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontés les délégués dans l'exercice de leur mandat.

Les participants ont été accueillis dans une ambiance conviviale propice aux échanges. Le président du Comité Commun Sous-secteur Région Wallonne, Stéphane Lotten, a ouvert officiellement la journée par son discours d'accueil.

La matinée s'est poursuivie par une présentation de la structure de la CSC, de la CSC Services publics et des différentes équipes syndicales qui accompagnent les militants sur le terrain. Xavier Lorent, Secrétaire national du secteur Fédéral-Communautés et Régions, ainsi que Thierry Ragogna, Responsable du Département Formations, ont exposé leurs missions respectives. Cette séquence a permis aux participants, en particulier aux nouveaux délégués, de mieux comprendre les ressources mises à leur disposition et de faire connaissance avec les interlocuteurs pouvant les soutenir dans leurs mandats.

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers thématiques.

Le premier atelier était consacré à la défense individuelle des travailleurs. Les interventions ont permis d'explorer les différentes étapes de l'accompagnement d'un travailleur confronté à une difficulté professionnelle. Les participants ont notamment pu approfondir le rôle du délégué permanent, celui des premières lignes syndicales ainsi que le fonctionnement de la chambre de recours et l'action de la CSC au sein de cette instance essentielle à la défense des droits des agents.

Le deuxième atelier portait sur les visites des lieux de travail, un outil fondamental pour assurer le respect des conditions de travail, de la sécurité et du bien-être du personnel. Les intervenants ont présenté les bases juridiques des visites, le rôle du Service Interne Commun de Prévention et de Protection au Travail (SCIPPT) ainsi que les responsabilités des délégués syndicaux lors de ces démarches. Un focus particulier a été consacré aux enjeux liés aux installations électriques et à l'importance d'une vigilance constante en matière de prévention.

Le troisième atelier était consacré à la concertation sociale et à la négociation collective. Les participants ont pu revenir sur les principes juridiques qui encadrent le





dialogue social avant de découvrir plusieurs exemples concrets de négociations menées au sein des administrations wallonnes. Les témoignages et retours d'expérience des intervenants ont illustré l'importance de la préparation, de l'expertise et de la mobilisation collective dans la défense des revendications du personnel.

Le point suivant était consacré à l'actualité de la Région wallonne et aux réformes de la fonction publique. Salvatore Sortino a présenté les principaux dossiers en cours et les enjeux auxquels les travailleurs seront confrontés dans les prochains mois. Benoît Cartilier est ensuite revenu sur les réformes statutaires et organisationnelles en préparation, détaillant leurs impacts potentiels pour les agents. Les nombreuses interventions et questions de l'assemblée ont témoigné de l'intérêt suscité par ces thématiques directement liées à leur quotidien professionnel.

Pour conclure cette rencontre, Xavier Lorent, récemment désigné Secrétaire national, a salué l'implication des militants et rappelé le rôle essentiel des délégués dans la défense des travailleurs. Il a remercié l'ensemble des intervenants et des participants pour la qualité des échanges tout au long de cette journée.

Au-delà des informations transmises et des compétences renforcées, cette assemblée des délégués syndicaux a surtout permis de rappeler la force du travail collectif et l'engagement quotidien des militants CSC Services publics au service des travailleurs de la Région wallonne. Une journée riche en enseignements, en échanges d'expériences et en perspectives pour l'avenir de l'action syndicale régionale.



LA CRISE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE BELGE

Réforme et coupes budgétaires menacent l'avenir des établissements scientifiques fédéraux

Une restructuration historique

Le paysage scientifique fédéral belge connaît une transformation sans précédent. Le 23 décembre 2025, le gouvernement fédéral a approuvé la réorganisation de l'administration publique, qui intégrera le Service public fédéral de programmation Politique scientifique (BELSPO) au sein du SPF Économie à compter du 1er janvier 2028¹.

Cette intégration s'accompagne de la création d'une Direction générale « Recherche et Spatial » au sein du SPF Économie, chargée de conserver les compétences stratégiques liées aux programmes de recherche et aux programmes spatiaux internationaux².

Parallèlement, les dix établissements scientifiques fédéraux (ESF) seront regroupés en deux entités thématiques, sous forme de Services à gestion autonome (Saca)³. Cette restructuration touche des institutions centenaires telles que l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, l'Observatoire royal, l'Institut royal météorologique, le Musée royal de l'Afrique centrale, la Bibliothèque royale (KBR) ou encore les Archives de l'État.

Des coupes budgétaires programmées sur cinq ans

La réforme s'inscrit dans un contexte de restrictions budgétaires drastiques. Les tableaux budgétaires officiels prévoient des réductions annuelles du financement de la recherche fédérale⁴⁻⁵ :

- 39 millions d'euros en 2025
- 73 millions d'euros en 2026
- 84 millions d'euros en 2027
- 92 millions d'euros en 2028
- 93 millions d'euros en 2029

Soit un total cumulé de 381 millions d'euros de réductions sur la période 2025-2029. Ces coupes s'inscrivent dans un objectif global de 300 millions d'euros d'économies sur la réorganisation de l'administration fédérale⁶.

La ministre de la Politique scientifique, Vanessa Matz (Engagés), a quant à elle annoncé des économies de 7 millions d'euros par an pour BELSPO et les ESF, dont 5 millions sur le personnel via le non-renouvellement de certaines fonctions⁷.

L'alerte du Comité de direction de BELSPO

Dès le 29 août 2024, le Comité de direction de BELSPO, présidé par Arnaud Vajda, avait publié une lettre ouverte pour dénoncer les menaces pesant sur le financement de la politique scientifique fédérale⁸.

Les signataires y rappelaient les chiffres clés de l'institution : un budget de 630 millions d'euros en 2024, dont plus de 250 millions consacrés à l'Agence spatiale européenne (ESA). Ils soulignaient également le retour sur investissement du programme spatial : pour chaque euro investi à l'ESA, 4,35 euros reviennent dans l'industrie belge, finançant indirectement plus de 3.500 emplois⁹.

La lettre interpellait le monde politique sur les conséquences des coupes budgétaires : « Peut-on cependant imaginer un pays sans institut météorologique, sans politique spatiale, sans archives, sans collection photographique du patrimoine national, sans bibliothèque nationale, sans musées au rayonnement international ? Cela nous semble impensable et absurde »⁸.

Les dirigeants de BELSPO mettaient également en garde contre l'effet cumulé des restrictions : « Si le département subit, depuis 15 ans, une diminution de 2% par an de son budget global, l'annonce d'une réduction drastique de son enveloppe n'est pas une première non plus. »⁸.



Un modèle unique en Europe

La lettre ouverte soulignait la spécificité du système belge : « Nous avons par ailleurs la chance en Belgique d'avoir un modèle unique où science et patrimoine se croisent au sein des mêmes institutions et s'enrichissent l'un l'autre. »⁸.

Ce modèle concerne 2.300 collaborateurs répartis dans les dix établissements scientifiques fédéraux, qui accueillent 1,5 million de visiteurs chaque année dans les musées fédéraux⁸.

Les institutions concernées conservent des collections patrimoniales souvent uniques et reconnues dans le monde entier. Elles produisent également des séries de données essentielles pour le suivi du climat, l'étude des séismes ou la surveillance des espèces invasives⁸.

La communauté scientifique inquiète

La réforme suscite des inquiétudes au sein de la communauté scientifique. L'intégration de BELSPO au SPF Économie fait craindre une subordination de la recherche scientifique aux impératifs économiques à court terme.

Le regroupement des ESF en deux entités thématiques, bien que présenté comme une rationalisation, pourrait fragiliser des institutions aux missions très distinctes – de la météorologie à la conservation du patrimoine artistique.

Les syndicats du secteur public ont déjà manifesté à plusieurs reprises contre les politiques d'austérité du gouvernement fédéral, dénonçant notamment les coupes dans la recherche et l'enseignement supérieur⁹.

Perspectives

La mise en œuvre de la réforme est prévue pour le 1er janvier 2028. D'ici là, les organisations syndicales et scientifiques appellent à une concertation approfondie sur l'avenir de la politique scientifique fédérale.

L'enjeu dépasse le cadre institutionnel : il s'agit de préserver la capacité de la Belgique à participer aux grands programmes de recherche européens et à maintenir son rayonnement scientifique international.

Samuel CHAINIAUX

SOURCES

¹ Le Soir, « La réorganisation de l'administration fédérale », 31 décembre 2025 ; RTL Info, « Un objectif de 300 millions d'euros d'économie », 31 décembre 2025 ; RTBF, « Comment l'Arizona réforme l'administration fédérale », 31 décembre 2025.

² La Libre, « Vanessa Matz (Engagés) fait passer sa réforme de la Politique scientifique : "Des économies de 7 millions d'euros par an" », 30 avril 2026.

³ Le Soir, « Etablissements scientifiques fédéraux : la réforme réorganise les directions générales », 12 avril 2026 ; Site de la ministre Vanessa Matz, « Réforme de la Politique scientifique : une nouvelle organisation du paysage scientifique fédéral », 30 avril 2026.

⁴ Le Soir, « Recherche scientifique : on arrête le progrès ? », 27 mars 2025.

⁵ Lava Média, « L'Arizona assèche la recherche publique », 2025.

⁶ Le Soir, « La réorganisation de l'administration fédérale », 31 décembre 2025 ; RTL Info, « Un objectif de 300 millions d'euros d'économie », 31 décembre 2025.

⁷ La Libre, « Vanessa Matz (Engagés) fait passer sa réforme de la Politique scientifique », 30 avril 2026.

⁸ Comité de direction de BELSPO, « Lettre ouverte : Pour une politique scientifique fédérale ambitieuse », 29 août 2024, publiée sur le site de la KBR ; Le Soir, « La politique scientifique inquiète de futures coupes budgétaires », 29 août 2024 ; La Libre, « Formation fédérale - Belspo s'inquiète des coupes envisagées dans son financement », 29 août 2024.

⁹ Travel And Tour World, « La Belgique connaît une nouvelle grève dans le secteur public le 20 mai », 2025.

Un cahier, une chaudière ou un emploi : le choix impossible imposé aux écoles

En réduisant les marges budgétaires de l'enseignement, le Gouvernement MR-Les Engagés contraint les directions à arbitrer entre gratuité scolaire, fonctionnement des établissements et emploi. Et les PAPO risquent, une nouvelle fois, d'en payer le prix.

Depuis plusieurs mois, les annonces d'économies se succèdent dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Derrière les chiffres, les réformes et les discours sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques se cache pourtant une réalité beaucoup plus concrète.

Une école doit fonctionner tous les jours.

Il faut acheter du matériel, chauffer et éclairer les bâtiments, réparer ce qui doit l'être, nettoyer les locaux, entretenir les infrastructures, assurer les tâches administratives et, bien entendu, garantir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Tout cela a un coût.

Et lorsque les moyens diminuent ou ne suivent plus l'évolution des dépenses, les directions se retrouvent face à une question que personne ne devrait avoir à leur poser :

Que faut-il sacrifier ? Un cahier ? Une chaudière ? Ou un emploi ? La gratuité scolaire ne peut pas être financée par l'austérité

Le principe de gratuité scolaire constitue une avancée que nous défendons. L'accès à l'enseignement ne peut dépendre des moyens financiers des familles.

Mais encore faut-il donner aux établissements les moyens de concrétiser cette ambition.

Les modifications apportées au financement des fournitures scolaires conduisent à intégrer davantage ces dépenses dans les moyens de fonctionnement des établissements.

Sur papier, on parlera peut-être de rationalisation, de responsabilisation ou d'autonomie.

Sur le terrain, la réalité risque d'être beaucoup moins théorique.

Car une direction devra toujours acheter les cahiers et le matériel nécessaires aux élèves. Mais elle devra également payer l'énergie, entretenir ses bâtiments, remplacer du matériel défectueux, assurer le nettoyage et

répondre à des obligations administratives toujours plus nombreuses.

On ne crée pas de l'autonomie en donnant aux écoles le choix de déterminer quelle dépense indispensable elles devront sacrifier.

Les PAPO en première ligne

Dans ce contexte, une catégorie de travailleurs mérite toute notre attention : les PAPO, personnels administratifs et personnels ouvriers.

Ils sont parfois les grands oubliés lorsqu'on parle d'enseignement.

Et pourtant...

Qui ouvre l'école le matin ?

Qui entretient les bâtiments ?

Qui nettoie les classes, les sanitaires et les couloirs ?

Qui assure le fonctionnement quotidien des secrétariats ?

Qui accueille les parents ?

Qui gère les dossiers administratifs, les commandes et une multitude de démarches indispensables ?

Qui intervient lorsqu'un équipement doit être réparé ou lorsqu'un problème matériel survient ?

Une école ne fonctionne pas uniquement dans ses classes.

Elle fonctionne aussi dans ses secrétariats, ses cuisines, ses ateliers, ses réfectoires, ses couloirs et ses cours de récréation.

Les PAPO en sont des acteurs essentiels.

Pourtant, lorsque les budgets de fonctionnement sont mis sous pression, les emplois financés sur fonds propres peuvent rapidement devenir l'une des seules variables sur lesquelles une direction peut encore agir.

Et c'est là que le danger apparaît. Le Gouvernement éconómise, les directions doivent choisir. Le mécanisme est particulièrement pervers. Le Gouvernement fixe une trajectoire budgétaire et réduit les marges disponibles.

Mais ce n'est pas nécessairement lui qui devra annoncer à un travailleur que ses heures sont réduites ou que son contrat ne sera pas renouvelé.

Cette responsabilité retombera sur les directions et les pouvoirs organisateurs.

Une direction pourra alors se retrouver devant une équation impossible :

Fournitures scolaires + énergie + entretien des bâtiments + matériel pédagogique + obligations administratives + personnel = une enveloppe qui ne suffit plus.

Que devra-t-elle faire ?

Reporter une réparation ?

Réduire le chauffage ?

Renoncer à certains achats ?

Diminuer des heures de nettoyage ?

Ne pas remplacer un membre du personnel administratif ?

Ne pas renouveler un contrat financé sur fonds propres ?

Voilà le véritable visage de cette prétendue « autonomie ».

Le Gouvernement décide de l'économie, mais laisse aux directions la responsabilité de choisir où elle fera mal.

***Nous refusons ce transfert de responsabilité.
Supprimer un emploi ne supprime jamais le travail.***

Il existe également une réalité que les tableaux budgétaires oublient trop facilement. Lorsqu'on supprime des heures de travail, les tâches, elles, ne disparaissent pas.

Les classes devront toujours être nettoyées. Les dossiers devront toujours être traités. Les bâtiments devront toujours être entretenus. Les élèves et les familles devront toujours être accueillis. Les commandes devront toujours être passées. Les obligations administratives devront toujours être respectées.

Le travail sera simplement reporté sur celles et ceux qui restent.

Avec des conséquences que nous connaissons malheureusement trop bien : augmentation de la charge de travail, pression supplémentaire, fatigue, difficultés à prendre ses congés, absentéisme et, à terme, dégradation du service rendu.

L'économie réalisée aujourd'hui risque simplement de devenir le problème de demain. Ne dressons pas les besoins des élèves contre les travailleurs

Il serait surtout dangereux de tomber dans le piège consistant à opposer les dépenses entre elles.

Les cahiers des élèves ne sont pas un luxe. Le chauffage d'une école n'est pas un luxe. L'entretien des bâtiments n'est pas un luxe. Le matériel pédagogique n'est pas un luxe. Et le personnel administratif et ouvrier n'est certainement pas un luxe.

Toutes ces dépenses participent à une seule et même mission : assurer un enseignement public de qualité.

Nous refusons donc que les directions soient contraintes de choisir entre les besoins des élèves et les conditions de travail du personnel.

Nous refusons également que les différentes catégories de travailleurs de l'enseignement soient mises en concurrence entre elles. Enseignants, éducateurs, personnels administratifs, ouvriers, techniciens, personnels d'entretien : chacun participe au fonctionnement de l'école.

Fragiliser l'un, c'est fragiliser l'ensemble. Les PAPO ne seront pas la variable d'ajustement !

Notre revendication est simple.

Lorsque le Gouvernement impose des missions aux établissements scolaires, il doit leur donner les moyens de les remplir.

La gratuité scolaire doit être financée à la hauteur de ses ambitions.

Les moyens de fonctionnement doivent permettre aux écoles de fonctionner réellement.

Et les économies budgétaires ne peuvent pas se traduire, directement ou indirectement, par une dégradation des conditions de travail ou par la disparition d'emplois PAPO.

Car derrière chaque ligne budgétaire, il y a une réalité humaine. Il y a une secrétaire qui connaît les élèves et les familles. Un ouvrier qui connaît chaque recoin du bâtiment. Une personne qui nettoie les classes avant l'arrivée des enfants.

Un travailleur qui, souvent sans bruit et loin des projecteurs, contribue chaque jour au bon fonctionnement du service public d'enseignement.

Nous ne voulons pas d'une école où une direction doit choisir entre acheter un cahier, réparer une chaudière ou préserver un emploi.

Ce choix est absurde. Ce choix est injuste. Et surtout, ce choix est politique.

Les PAPO ne sont pas une dépense superflue. Les PAPO sont indispensables au fonctionnement de nos écoles. Ils ne seront pas la variable d'ajustement des économies du Gouvernement.

Pierre BOULANGER

70 000 SIGNATURES

POUR UN AUTRE BUDGET,
PLUS JUSTE ET ÉQUITABLE.



cap sur
100 000



→ SIGNEZ LA PÉTITION !

